CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrerages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit AU BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MANDEVILLE & LEWISBURG.

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira du Rail-Road pour les endroits ci-dessus trois fois par semaine, les dimanches, mardis et vendredis à 7 heures du matin.

12 juin

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau à vapeur **BLACK HAWK**, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisses, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de chaque semaine, à midi, et reviendra les jours suivants, c'est-à-dire qu'il partira de Covington par la voie de Madisonville les mardis, jeudis et samedis à 6 heures du matin. Pour plus amples détails adressez-vous au capitaine à bord, ou à

BAGLEY & MERRITT,
No. 27, rue du Camp.

10 juin—

WM. BAGLEY, président.

DIRECTEMENT POUR MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur **BLACK HAWK**, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisse tous les dimanches jusqu'à nouvel ordre, à 8 heures et demie du matin, et reviendra le même jour, il partira de Madisonville à 4 heures de l'après-midi. Les passagers qui voudraient traverser le lac, auront à se rendre au chemin à coulisse, par les chars de 8 heures ; adressez-vous au capitaine à bord, ou à

BAGLEY & MERRITT,
No. 27, rue du Camp.

10 juin—

POUR MADISONVILLE, FONTAINEBLEAU ET MANDEVILLE.

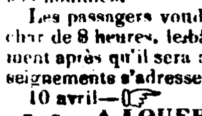

Le bâteau-à-vapeur BLACK HAWK commencera ses voyages de Madisonville, Fontainebleau et Mandeville, le Dimanche, 12 avril, et continuera tous les Dimanches, pendant toute la saison; il partira du chemin à-coulisses à 8 heures et demie du matin, et repartira de Madisonville à 2 heures et demie, il s'arrêtera aux endroits sus-nommés.

Les passagers voudront bien se rendre au lac par le char de 8 heures, le bâteau devant partir immédiatement après qu'il sera arrivé. Pour plus amples renseignements s'adresser à WELLS & BAGLEY,

10 avril— Rue du Camp no. 27.

A LOUER—Une agréable **MAISON** d'été, située rue de la Pitié, faubourg Clouet, avec des écuries et des appartemens entérieures.

A vendre—Une **VACHE** à lait, de première qualité. S'adresser au No. 75, rue de Chartres. 13 juin

A LOUER immédiatement la maison qu'occupait dernièrement Mr. Soulé, rue St. Louis, no. 86 entre Royale et Bourbon. S'adresser sur les lieux 26 mai

A LOUER—La maison, dans la rangée Pritchard, rue des Remparts, près de l'encoignure de Conti. On en donnera possession de suite. S'adresser HARRISON BROWN & Co.

26 mai rue Royale, No 1[illegible]

A LOUER.

L'UNE des **MAISONS** appartenant à la fabrique de l'Eglise St. Louis, située sur la petite place St. Antoine, derrière la cathédrale. S'adresser à F. GILLET & Co,

20 mai No. 57, rue de Chartres

A LOUER.

Pour mai prochain, à bail si on le désire.—Une belle Maison à 3 Etages, très bien finie, et bâtie depuis 2 ans, située rue Toulouse entre Royale et Chartres. On céderait à prix raisonnables les tapis, places et meubles qui y son.

FR. PERRET & GALLY,

12 avril rue Toulouse, No. 59

Compagnie des Architectes du 3me. District de la ville de la Nouvelle-Orléans.

LE Bureau de la dite institution est situé rue St. Pierre, entre les rues Bourbon et Royale, maison de M. P. Lambert. 11 juin

UN des Traducteurs de l'ABEILLE propose de faire des traductions d'Espagnol et d'Anglais en Français, et de Français en Anglais, sous des conditions raisonnables. S'adresser au bureau de cette feuille. 19 mai

100 CAISSES vieux Vin de St. Julien; 50 caisses do de Hochheimer; 20 caisses do do Geisenheimer, 40 do. do. Hermitage blanc; 10 barriques vieux Vin de St. Julien; 25 Chapeaux castor et de soie; 2 do. Parassol, et Parapluies; 1 do. Chapeaux de paille pour hommes, à vendre chez CAZEAUX & BIJOTAT,

10 juin rue Royale, No. 103.

DOYLE & MAY,
PEINTRES.

ONT l'honneur d'informer leurs amis et le public, qu'ils ont transféré leur établissement du No. 77, au No. 45, de la rue de la Douane, tout près de la rue de Chartres, où ils continueront à exécuter tous les ouvrages de leur profession, et ils espèrent par la prompte exécution des demandes qui leur seront faites, et leurs prix modérés, mériter la continuation de l'encouragement du public.

Ils exécutent parfaitement les bois et les marbres ci-après nommés :

BOIS.	MARBRES.
Acajou, Chêne de toutes qualités,	Egyptien noir, &c.
Erable, œil d'oiseau,	Gialla et antique.
Bois de satin,	Oriental ou vert antique.
Racine d'érable,	Jaspé.
Bois noirs,	Granite de Darby et du Potomac.
Rose, &c.	Marbre blanc italien,
Ebène,	de Sienne & Broctella.
Ormeau,	Gris américain, &c.

On peut en voir des échantillons à leur établissement, où se trouvent toujours à vendre, de l'huile, des vitres, du vernis, &c. 21 mars

LE soussigné marchand tailleur, arrivant de Paris a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient d'établir son domicile rue d'Orléans, No. 37, ils confectionne au dernier goût, les amazones, (ou robes à cheval); il ose espérer que les personnes qui lui feront l'honneur de s'adresser à lui seront satisfaites.

SAUVAGE,

P. S. Il confectionne aussi tous les effets pour cavaliers.
1 juillet—3,3ps.

MR J. E. TATE, professeur d'anglais et d'espagnol a l'honneur de prévenir les dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il donne des leçons dans l'une ou l'autre de ces langues. Le prix sera très modéré : s'adresser No. 85, rue d'Orléans.

Référer à F. H. Petitpain et C. Samory. 20 mai—2,e

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DE PAROISSE.—Pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie par les présentes que le 2 juillet 1834, un jugement a été enrégistré dans cette cour, à la poursuite de Louise Mathée, femme de Charles de Armas contre Charles de Armas son mari, dans les mots et les chiffres suivants, savoir:

No. 7529—Louise Mathée, femme de Charles de Armas contre Charles de Armas son mari.

Sur la motion de C. M. Conrad, avocat pour la demanderesse, demandant la confirmation du jugement par défaut, enrégistré dans cette cour le 21 juin dernier, après avoir entendu le témoignage et examiné les documens enrégistrés, la cour étant convaincue que les affaires du défendeur sont dans un si grand désordre qu'elles mettent en péril les droits et les intérêts de la demanderesse, il est ordonné, adjugé et décrété que la communauté de biens existant ci-devant entre les parties soit dissoute, et qu'un jugement de séparation de biens soit prononcé entre elles, en faveur de la demanderesse contre le défendeur.

La cour étant aussi convaincue que la somme de trois mille piastres provenant à la demanderesse de John W. Scott son premier mari, a été reçue par le défendeur ; il est de plus ordonné, adjugé et décrété que la demanderesse recouvre du défendeur son mari, par privilège comme il est accordé par la loi, la somme de trois mille piastres avec les frais, réservant à ladite demanderesse tous ses droits et prétentions contre la possession de la propriété appartenant à elle en particulier ou à elle conjointement avec ses enfans, et qui a été aliénée par son dit mari, et contre le dit mari pour les sommes reçues par lui, à cause desdites aliénations.

Nouvelle-Orléans, 17 juil 1834.

(Signé) CHARLES MAURIAN, juge.

Montant du jugement, $3000.
Frais de cour, $20 75.

En témoignage de quoi, j'ai signé le présent écrit; et j'ai apposé le sceau de ladite cour, à la ville de la Nouvelle-Orléans, 21 juillet de l'année de notre seigneur mil-huit-cent trente-quatre, et la 59e. année de l'indépendance des Etats Unis.

23 juillet—3 A. PITOT, greffier.

CONFITURES DE LA HAVANE.—Le soussigné reçoit en ce moment, et a en magasin un assortiment choisi de confitures fraîches de la Havane, en jarres et bien préparées, consistant en : limons, oranges, gingembre, ananas, hicaques, citrons, tamarins, et gelée de goiave. On fournira aux détaillans la quantité qu'ils désireront, au plus bas prix d'importation, il sera loisible [illegible] par boc [illegible] demi douzaine. S'adresser à M[illegible] rue de la Douane.

LANCIERS D'ORLEANS.

La compagnie se réunira à la bourse samedi matin, à sept heures et à pied, armement et équipement complet, grande tenue d'été et sans lances.

Chaque membre aura un crêpe à la poigné de son sabre.

Par ordre du capitaine.
MONDELLI,
23 juillet Mal. des logis chef.

JEUNE GARDE A CHEVAL,
GARDE A VOUS !

Vous êtes prévenus que la compagnie s'assemblera samedi prochain, 26 du courant, à 7 heures précises du matin, (à pied) au domicile du capitaine, uniforme complet, veste bleue, pantalon blanc.

Par ordre du capitaine,
E. A. MICHEL,
23 juil maréchal des logis chef

BATAILLON D'ARTILLERIE,

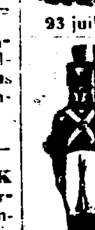

Le bataillon prendra les armes samedi prochain, 26 du courant, à 8 heures précises du matin, pour la cérémonie funèbre en mémoire du général Lafayette. Equipement complet, veste bleue et pantalon blanc.

Par ordre du major,
A. SCHREIBER,
23 juil adjudant-major.

GRENADIERS,
Attention!

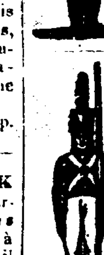

La compagnie prendra les armes samedi prochain, 26 du courant, à 8 heures précises du matin, pour la cérémonie funèbre en mémoire du général Lafayette. Equipement complet, veste bleue et pantalon blanc.

Par ordre du capitaine,
B. DUPERAIN,
sergent-major
23 juillet

Voltigeurs----Attention.

La compagnie prendra les armes samedi prochain, 26 du courant, à 7 heures et demie du matin, en veste bleue et pantalon blanc, et poupon, au lieu ordinaire du rassemblement.

Par ordre du capitaine,
LACOSTE,
23 juil sergent major.

CAZADORES DE ORLEANS,

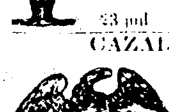

La compania tomará las armas el sabado proximo, 26 del corriente, á la 6½ en punto de la mañana, con uniforme de verano y morrion con poupon, para asistir á los honras funebres en memoria de el onorable g al. Lafayette.

De orden del capitan.
25 de Julio José Ma. BUSTAMANTE, sarg. 1o.

GARDES D'ORLEANS,

ATTENTION!!!

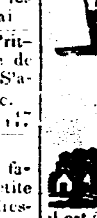

LA compagnie prendra les armes samedi prochain, 26 du courant, à sept heures et demie du matin, veste bleue et pantalons blancs.

Par ordre du capitaine,
G. CRUZAT,
sergent-major.
22 juillet

$10 DE RECOMPENSE.

POUR quiconque logera dans une géole de cet état, le nègre ISAAC, taille de 5 pieds et 3 à 4 pouces environ, (mesure américaine) parlant anglais et français. Le dit nègre est bien connu en ville pour marchand d'eau ; il est âgé de 25 à 26 ans, et est parti de chez le soussigné le 18 du courant.

21 juillet—6 JOS. LAVENUE.

$10 DE RECOMPENSE.

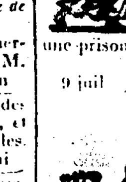

PARTIE marronne dimanche dernier, une négresse nommée **MARIA**, d'un teint jaune, d'environ 4 pieds 3 pouces de haut, ayant les yeux un peu enfoncés dans la tête, venu depuis peu du Natchez, âgée d'environ 23 ans, et parlant seulement l'anglais. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque l'amènera au soussigné, ou la mettra dans une prison d'où il pourra la retirer.

ROBERT FARR,
9 juil No. 17, rue de la Commune.

$40 DE RECOMPENSE.

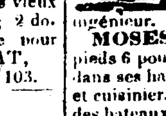

Lundi dernier, les esclaves suivans se sont enfuis :

LOYD HAWKINS, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, avec les cheveux droits, les dents blanches, et un air souriant, un peu ingénieur.

MOSES THOM, âgé d'environ 32 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, avec de petits yeux, un peu mal propre dans ses habits, fournissant du bois à la machine à vapeur et cuisinier. On a vu ces nègres vers le débarquement des bateaux à vapeur cherchant à se faire employer à bord de ces bateaux.

BEN SISHER, mulâtre âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds, 7 pouces et un quart, travaillant à la presse, quelquefois disposé à boire; un peu négligent sur ses vêtemens. Catherine, mulâtresse d'un beau teint, parlant français et anglais, d'environ 24 ans, d'une taille ordinaire avec les cheveux fort épais.

La récompense ci-dessus se donnera à quiconque livrera ces esclaves à la presse à coton de la Levée, ou le mettra en prison. On donnera dix piastres pour chacun d'eux pris séparément.

18 juil— JOHN B. LEPRETRE, président.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*—Etat de la Louisiane.—A tous ceux que cela peut concerner. Qu'il soit connu que John Labadie demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, régister des testaments, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans et ex-officio greffier de la Cour des Preuves dans et pour ladite ville et paroisse pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature intitulé: "un acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 Mars 1834, et étant à ma connaissance que le dit John Labadie est devenu acquéreur de la propriété ci-après décrite, vendue par moi le quinzième jour du mois de mai dernier, d'après un ordre de cette cour, à la date du neuf avril dernier, dans la succession de feu François Jacquet comme propriété appartenant à la dite succession, et lequel ordre de cour fut rendu sur la demande des héritiers du dit François Jacquet.

DESCRIPTION DE LA PROPRIETE.

Un Lot de Terre situé en cette ville, rue Bourgogne, entre celles des Ursulines et de l'Hôpital, ayant environ 25 pieds de face, mesure française, sur 100 pieds de profondeur, sur lequel est une maison de 60 pieds de longueur; dont 33 pieds, briquetés entre poteaux et 33 pieds en mur plein et autres constructions dans la cour.

Le prix de la vente fait comme il est dit ci-dessus au dit John Labadie est de douze cents piastres payable comptant.

A ces causes, toutes personnes qui ont, ou pourraient avoir quelques réclamations à la propriété ci-dessus décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret du jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes, citées à avoir à déduire, dans trente jours à dater de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas confirmée et homologuée comme le demande le dit acquéreur.

17 juillet W F C DUPLESSIS, rég.

J. R PUTNAM, *DENTISTE.*

A L'HONNEUR d'informer le public qu'il demeure actuellement dans la maison récemment occupé par le docteur Ker, à l'encoignure des rues du Canal et Royale, ou on pourra le trouver depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après-midi, prêt à remplir les devoirs de sa profession. Il invite les personnes qui désirent l'employer et le consulter, à venir chez lui, vu qu'il lui est impossible de sortir durant cette partie de la journée (excepté en cas d'indisposition), il a pour les personnes qui l'honoreront de leur visite un salon distinct et séparé, des appartements de sa famille, et où elles peuvent être tout-à-fait en particulier pendant l'opération ou en attendant ses services s'il se trouvait occupé. Ses prix sont ceux sanctionnés par l'usage dans sa profession et il n'en départira que pour les personnes de moyens limités ou pour les familles qui l'honoreront de leur confiance ; dans ce cas il fera une déduction raisonnable. N'ayant aucun aide et voulant toujours qu'on le trouve chez lui, il est évident qu'il ne peut tenir de comptes et collecter lui-même ce qui lui est dû, il prie donc les personnes qui recevront ses services de vouloir bien régler au moment ou aussitôt qu'ils le jugeront convenable, plusieurs personnes s'étant offensées de se voir présenter des comptes par un tiers commis à cet effet. Il espère que l'on sera ponctuel aux rendez-vous donnés, ou qu'on l'avertira à temps, la négligence à cet égard pouvant être d'un grand inconvénient pour d'autres personnes, et lui causant toujours à lui-même une perte de temps. Il prie les personnes qui lui doivent pour services en lui durant la dernière saison de vouloir bien venir régler leurs comptes. 30 nov

Consultations gratuites
SUR TOUTES LES MALADIES,

CHEZ le Dr. LEGER, encoignure Royale et St. Pierre, maison du pharmacien; tous les jours de 7 à 10 heures du matin 17

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY & GARRIDEL.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour de District dans et pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 20 Juin 1834, il sera vendu, le Lundi 28 Juillet prochain, à midi, à la bourse Hewlett, les propriétés suivantes, appartenant à Etienne Degruy, savoir:

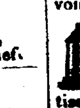

L'ISLE connue sous le nom de *Grande Terre*, (la portion vendue aux Etats-Unis exceptée) et située dans le district de Barataria, paroisse Jefferson, et établie en sucrerie, avec toutes les bâtisses qui existent dessus, la machine à vapeur, la récolte consistant en cannes et coton, quelques moutons, 9 chevaux, 13 mulets, 10 paires de bœufs, environ 100 têtes de bêtes à cornes, les instrumens aratoires, quelques meubles de maison, deux chalans et une pirogue.

Plus—40 **ESCLAVES**, nommés Billy Linton, âgé de 35 ans; Volsey, de 28; Jack Harding, de 30; Nelson, de 28; Gouverneur, de 47; Sam, de 47. Jack Hall, de 57; Steven, de 44; Bolen, de 28; Henry, de 34; Samlet, de 46; Bolen, de 54; Peter, de 20; Plaisance, de 18; Marie, de 40; Bislinda, de 36; Louise, de 14; Betsy Harding, de 38, Silly, de 20; Hester, de 40; Jeby, de—; Agis, de 36, Sarrah, de 24; Sally, de 40; Joe, de 11; Relf, de 9; Medor, de 5; Ben. de 5; Edmond de 5; Christophe, de 3; Henriette âgée de quelques mois; Paul, do.; Juillet, de 8 ans; Victoire, de 8 ans; Fanny, de 7; Rachel, de 6; Jane, de quelques mois; Suzanne, de 7; Manena, de quelques mois; et Nelly, de 2 ans.

Ceux désireux d'acheter, sont invités à aller examiner par eux mêmes.

Conditions:—L'habitation, ses dépendances et les esclaves seront vendus en un seul lot, payable comme suit, savoir: $7825 comptant, et le reste un tiers le 1er. Mars 1836 et un tiers le 1er. Mars 1837. L'acquéreur fournira des billets endossés à la satisfaction de la direction de l'Association Consolidée, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé par O. de Armas, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 27 juin

PAR HEWLETT & BRIGHT.
Succession de John C. Wallace.

PAR ordre de l'honorable Cour des Preuves, en et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 18 novembre 1833, il sera vendu à l'encan, le vendredi, 25 juillet 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, l'esclave Douglass, nègre appartenant à la succession de John C. Wallace.

Conditions : 4 mois de crédit, en un billet endossé et hypothéqué.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur. 23 juin

PAR Jos. LECARPENTIER.

IL sera vendu mardi, 29 juillet 1834, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, en date du 21 juin courant, les esclaves ci après désignés, abandonnés par Jean Agaisse à ses créanciers,

Le nègre Billy, la négresse Suzanna et ses deux enfans, Dominique et Melia, la négresse Henriet et son fils Conotia; la négresse Nancy; la négresse Maria.

Plus—6 actions de la compagnie du carré de la ville.

Conditions : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs. 25 juin

PAR T. MOSSY & GARRIDEL.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District dans et pour le premier district judiciaire, en date du 13 Juin 1834, il sera vendu, le Jeudi 24 Juillet prochain, à midi, à la bourse Hewlett, les propriétés suivantes appartenant à Messrs. Edward Guérin, François Guérin et Louis Guérin, savoir: Une Habitation établie en sucrerie, située dans la paroisse de Plaquemines rive droite du fleuve Mississippi, à environ sept lieues au-dessous de cette ville ayant trente et un arpents de face au dit fleuve, sur quarante arpents de profondeur, bornée dans la partie supérieure par l'habitation de Mr. Nicolas Reggio et dans la partie inférieure par Mr. Auguste Guérin, ensemble les bâtisses, animaux, instruments aratoires, et autres circonstances et dépendances de la dite habitation.

Plus: quinze esclaves dont les noms suivent: savoir: Jean Baptiste, âgé de 42 ans, Ben, de 20 ans; Saramatler de 35 ans, Henry White, de 20 ans; Jack Fortes, de 22 ans; Hilliard, de 46 ans, [illegible], de 55 ans; Claiborne, de 30 ans; Jack Price, de 50 ans, William de 20 ans; Daniel, de 22 ans; Hundley, de 24 ans; Jupiter, de 21 ans; John, de 46 ans; et Holly, négresse de 38 ans.

Conditions—L'habitation—Un tiers du prix sera payable en trois parties égales, aux 1er. [illegible], savoir: le 8 Septembre 1834, le 28 [illegible] 1835 et le 3 Oc[illegible] 1836. L'acquéreur [illegible] à raison de [illegible] cinq pour cent, depuis le 1er. Mars 1834, jusqu'au dit [illegible] [illegible] et ne devra pas [illegible] pour ce [illegible] mais il existera un hypothèque. Les deux autres tiers du prix seront payables [illegible]; savoir: [illegible] et la balance [illegible] 1er. Avril 1835, [illegible] vril 1836 et un tiers le 1er. Avril 1837.

Les esclaves seront payables [illegible].

Les acquéreurs seront tenus de fournir des billets endossés à la satisfaction de l'avocat de l'Association Consolidée, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les billets des acquéreurs résidans à la campagne devront être faits payables au domicile de ladite Association Consolidée.

Tout esclave acheté sera aux risques de l'acquéreur, à dater de l'adjudication, et aucun ne sera livré avant qu'on n'ait rempli les conditions de l'adjudication. 21 juin

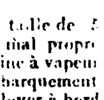

M. MARCHESSAU, qui demeurait à l'encoignure des rues Ursulines et Bourbon, vient d'établir, St. Jacques, entre le Collège Jefferson et le Couvent, sur le bord du fleuve, une **MAISON** pour y recevoir pendant l'été quelques PENSIONNAIRES. En conséquence il invite ses amis et les personnes à s'adresser à lui, les assurant d'avance que ses soins et complaisances ainsi que ceux des personnes de sa maison, répondront à la confiance qu'on paraîtra lui accorder, en s'adressant à lui. Les prix de la pension seront autant modérés que possible et à la portée de chaque personne.

Cette commune est très considérable et offre, d'après la quantité des riches et affables habitants, beaucoup d'agréments et de ressources. Le pays est très élevé ce qui le rendre très sain, les communications de la Nouvelle-Orléans y sont très faciles, puisque le *Cora* et le *Transport* et autres font réguliement ces voyages et y conduisent en dix heures.

Ce collège, le couvent et l'église où se rendent tous les dimanches, les habitants de la paroisse, touchent à la maison de M. Marchessau.

N. B. M. Marchessau sera chez Me. Guillaume, jusqu'à mardi prochain, où l'on pourra le voir. 19 juil—8,(s

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER.
A la Baie de Pascagoula.

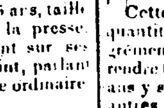

ON offre de louer pour l'été, une **MAISON** de campagne située sur la rive Est Pascagoula, à un mille de la mer. La situation agréable et salubre du lieu, la brise continuelle de mer, l'avantage des bains, le poisson et les huitres en abondance, la communication facile avec la Nouvelle-Orléans et la Mobile, réunissent tous les avantages que l'on peut désirer pour rendre cette résidence agréable. La colline riveraine, sur laquelle est située cette demeure est élevée de 18 pieds au-dessus des plus hautes marées; et donne une vue très étendue sur la baie.

Le bateau à vapeur Wabash fait régulièrement les voyages de la Nouvelle-Orléans à Pascagoula.

Pour plus amples informations, s'adresser en ville, à la Bourse, à J. DUFOUR. 20 juin

GRAINES DE JARDINAGE FRAICHES,

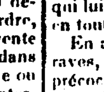

Au magasin de Graines de Jardinage de
WILLIAM SMITH,
Rue de la Douane, No. 85.

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a fait des arrangemens avec des cultivateurs, pour lui fournir un ample et complet approvisionnement de Graines de Jardinage très fraiches, qui lui lui seront expediées aussitôt leur maturité, savoir, en tout août ou vers le milieu de septembre.

En attendant, le soussigné a en main des graines, betteraves, carrottes, choux, radis, navets &c. Aussi, des pois précoces et autres. S'adresser comme de coutume à

3 juillet Wm. SMITH.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régistor des Testaments—Lundi, 4 août prochain, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu devant mon bureau, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu J. H. Kethen. Conditions: comptant.

22 juil W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 2 août, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu devant mon bureau, les meubles meublans et autres effets mobiliers appartenant à la succession de feu Tobias Bickel.

Conditions : comptant. Par ordre de la cour.

22 juil W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 28 juillet, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, à l'encoignure des rues Ste. Anne et Royale, les meubles meublans, hardes et comptoirs, appartenant à la succession de feu C. Jourdan. Conditions de la vente: comptant.

Par ordre de la cour,
16 juillet W F C DUPLESSIS, rég

Succession de Jean Pierre Poujet, jr.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et de feu B. Marital, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte rendu de l'administration des dites successions, ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la cour.
15 juil W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Attendu que Bernard Smith a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Peter McMullen, décédé ab intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

VENTES PAR LE REGISTER

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves, Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 25 juillet 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu James Wilkinson, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un lot de terre, situé au faubourg Lacourse, rue [illegible], entre les rues Susette et des Magasins, désigné par le No. 6, de l'ilet No. 52, ayant 60 pieds de face à la rue [illegible], sur 150 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui sont dessus.

Conditions de la vente : Un tiers payable en tout août prochain, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, reg.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

23 juin

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves. Vente par le Register des Testaments.—Mardi, 29 juillet 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Joseph Pierre; f. c. l. l'esclave suivant, savoir :

MARIE, négresse, âgée de 23 ans.

Conditions de la vente : comptant.

Par ordre de la cour,
24 juin W F C DUPLESSIS, Régister.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pedescleaux, not. pub. aux frais de l'acquéreur.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 24 juillet, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marguerite Cabaret, f. c. l., la propriété ci-après décrite, savoir :

Un Terrain situé au faubourg Lacourse, dans l'ilet No. 79, borné par les rues des Naiades, Euterpe, Apollon et Terpsychore ; le dit terrain mesurant en pieds anglais 60 pieds de face à la rue Terpsichore, à prendre à 120 pieds français de distance de l'encoignure de la rue des Naiades, sur 127 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur avec une maison en bois, contenant deux chambres, une galerie et deux cabinets.

Conditions de la vente : 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant T. Seghers, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 19 juin

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testaments—Jeudi, 7 août, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Louise Le Sénéchal D'Auberville, décédée veuve Francisco Bouligny, l'esclave ci-après décrit, savoir :

Alexander, mulâtre âgé d'environ 30 ans, cuisinier, domestique de maison, bon sujet.

Conditions de la vente : Un cinquième comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.—Les dits billets seront datés par compos. Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé devant H. Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 4 juillet

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Mardi, 5 août 1834, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour compte de la succession de feu Jean Louis Rub, les propriétés [illegible] ci-après décrites; savoir :

1o. Un terrain situé au faubourg Delord, désigné par le No. 31, ayant (mesure française) 51 pieds de face à la rue Hercule sur 120 pieds de profondeur, lequel terrain sera vendu divisé en 2 lots, conformément à un plan qui sera exhibé à la vente.

2o. Un ilet, contenant 12 terrains, situé à Mirebourgh sur le lac Pontchartrain, [illegible] désigné par le No. 77, sur un plan dressé le 12 mai 1831, par Louis Bringier, arpenteur général de cet état, et ayant (mesure française) 300 pieds de face à la rue des Chevreuils, 300 pieds de face à la rue des Sapins, 250 pieds de face à la rue Mer[illegible], et 250 pieds de face à l'Avenue d'Isambourgh.

3o. Deux terrains situés derrière le faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, désignés sur le plan du dit faubourg par les Nos. 30 et 31, ayant chacun 58 pieds 6 pouces de face à la rue [illegible] sur [illegible] de profondeur.

[illegible]

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Hugues Pedesclaux, not. pub., aux frais des acquéreurs.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Mercredi, 6 [illegible], à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Bryan Coulin, l'esclave ci-après décrite, savoir :

Aimée, négresse âgée d'environ 35 ans, cuisinière, un peu blanchisseuse et repasseuse.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé devant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 1 juil

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testaments—Vendredi, 25 juillet, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Nancie Dubreuil, f. c. l. la propriété ci-après décrite, savoir :

Un lot de terre, situé au faubourg Ste. Marie, rue Philippa, entre les rues Girod et Julie, ayant 32 pieds et demie de face à la rue Philippa, sur 180 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui sont dessus.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés dans l'étude de Louis T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 20 juin

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*—Vente par le Régister des Testaments, Mardi 12 août 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour compte de la succession de feu Thomas Henderson, la propriété ci-après décrite, savoir: Un demi terrain ayant 60 pieds de face à la rue Pritannée sur 60 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent: consistant en deux maisons basses en bois et autres bâtisses dans la cour.

Conditions de la vente: Un quart comptant et la balance à 4, 8 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant W. Christy, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 9 juillet

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Plaquemine—Cour des Preuves—Attendu que les héritiers de la succession de feue Dame Geneviève Vinet, veuve Francis Martinez, ont présenté une pétition avec un compte de la dite succession afin d'en faire le partage entre les dits héritiers.

Avis est par les présentes donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours de cette date, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les dits héritiers ne serait point approuvé et homologué, et les fonds repartis conformément au dit compte.

Paroisse de Plaquemines, le 15 juillet 1834.

17 juil J. LEONARD, juge

A VENDRE par les soussignés : 100 caisses Sucre brut; 50 do. do. blanc; 120 sacs café; 200,000 Cigarres assortis, dernièrement reçus par la goelette Ramoncito. GARCIA, BUYO & Co.

30 juin rue Ste. Anne, No. 34.

EN débarquement du navire l'Anne Louise de Bordeaux, et à vendre par Pre. Lafaye, à son magasin rue Royale, à des prix modérés.

32 barriques Vin rouge, Canon 1832,
14 tierçons Vin blanc Sauterne;
8 pipes Eau de Vie Cognac, 4ème. preuve,

Et d'importation antérieure—550 barriques Vin rouge des années 1819 à 1831, des crûs St. Emilion, Canon, Pomeral, Grave Médoc; St. Estèphe, St. Julien, Pauillac et Margaux &c. Ainsi qu'un assortiment d'Eau de Vie, et Vins en caisses, Champignon, Anisette 1ère. qualité; liqueurs assorties, Vinaigre blanc &c.

23 juin Pre. LAFAYE.

SOCIETE.—JOSUA B. HYDE ayant pris PAUL J. GLEISES en société, les affaires se continueront sous la raison de *Hyde & Gleises*, à dater de ce jour.

Tous ceux qui ont des réclamations contre Joshua B. Hyde, ou qui lui doivent, sont priés de venir régler, au No. 22, rue de Chartres. 3 juillet—12

REçu par le navire Bolivar, du Hâvre, et à vendre par les soussignés : 2 caisses Médecine française en couleurs, cimisies pour le marché mexicain, et ayant droit au drawback.

4 juin BORDE [illegible] FRERES

Succession d'Edouard Marie Ducros.

PAROISSE DE ST. BERNARD.—*Cour des Preuves.*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente notification les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et le dit exécuteur déchargé de toutes responsabilités.

16 juil—4f 10j OCTAVE S. ROUSSEAU, juge

EN débarquement du navire Bolivar, du Hâvre et à vendre par les soussignés : 10 caisses Sardines confites à l'huile. FR. PERRET & GALLY,

11 juin rue Toulouse, No. 95

1500 AUNES Cotonnade du pays pour les habitants, à vendre par

GOULE & LAMBERT,
8 juil No. 11, près du Rail Road.

VENTES PAR LE SHERIF.

Dans la Cour de District.—Joseph Abat vs. John J. Nattigue et François Tessier.

Dans la Cour de Paroisse—La Banque de l'Etat de la Louisiane vs. Jn J. Nattigue.

EN vertu de 2 writs de fieri facias à moi adressés, il sera vendu à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi 19 d'août prochain, à [illegible] de l'après-midi, la goelette Emperor, ses agrès, apparaux et fournitures, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : comptant.

15 juil G. W. MORGAN, shérif.

COUR DES PREUVES—Les héritiers de Robert Lewis *contre* les exécuteurs et héritiers de Thomas Stackhouse.

En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, située à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, à 1 heure de l'après-midi, le lundi, 4 août 1834, la propriété suivante, savoir :

Un certain Terrain situé dans le faubourg Ste. Marie, dans l'ilet formé par les rues du Camp, Julie, des Magasins et St. Joseph, le dit terrain mesurant 81 pieds 11 pouces 5 lignes sur la rue du Camp, et 170 pieds 6 pouces de profondeur, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent.

Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, au prix qui en sera offert, à 12 mois de terme, l'acquéreur fournissant une obligation endossée à satisfaction, portant intérêt de dix pour cent, et hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

16 juil G. W. MORGAN, shériff

COUR DES PREUVES—Succession de George Burbank—Roswell Bebee vs. Joseph Gontz, W. L. Slaughter, exécuteurs de la dite succession.

En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, située à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, de cette ville, lundi, 4 août prochain, à une heure de l'après-midi, la propriété suivante :

Un Lot et les bâtimens qui appartiennent à la dite succession, situés sur le côté Nord Ouest de la rue du Bassin, entre les rues du Canal et de la Douane, lequel lot mesure environ 47 pieds de face sur la rue du Bassin, sur une profondeur d'environ 120 pieds jusqu'à la rue Franklin.

Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, au prix qui en sera donné, à 12 mois de terme, l'acquéreur fournissant une obligation endossée à satisfaction, portant intérêt de dix pour cent, et hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

16 juil G W. MORGAN, shériff

EN vertu d'un ordre de la Cour de District à moi adressé, il sera vendu, lundi, 28 du courant, à une heure de l'après-midi, à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, l'esclave Jean Pierre, abandonné par MM. Pierre Debuys, son maître à H. M. Hart & co., les demandeurs dans le procès, pour être vendu conformément à la loi, afin de payer les dommages qu'il a causés auxdits demandeurs.

Conditions à la vente : comptant.

15 juil G. W. MORGAN, shérif.

COUR DE DISTRICT—*William Brashair* contre *Janet Langmaier*—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, de cette ville, vendredi 1er. août prochain, à une heure après-midi, la propriété décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, comme il suit. Un certain TERRAIN situé dans la rue St. Thomas, entre les rues Benjamin et Richard; faisant partie du No. 12, dans l'ilet No. 9, faubourg Saulet, aussi bien qu'un édifice en briques, et les améliorations qui s'y trouvent. Le dit terrain ayant trente pieds de face sur la rue St. Thomas, plus ou moins, et cent vingt pieds de profondeur.

Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, au prix qui en sera donné, à un an de terme, l'acquéreur fournissant une obligation endossée à satisfaction, portant intérêt de dix pour cent, et hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

14 juillet G. W. MORGAN, shérif

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi, 7 août prochain, à une heure de l'après-midi, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un [illegible] de terre situé dans le faubourg Washington, [illegible] par le No. 12, sur [illegible] du dit faubourg, saisie à la poursuite de [illegible].

Conditions : comptant.

4 août G. W. MORGAN, shériff

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, mardi, 5 août prochain, à 1 heure après-midi, le nègre esclave nommé André, saisi à la poursuite de J B Cajus, exécuteur testamentaire de feu Henriette Roche, veuve d'Arnaud Magnon.

Conditions : comptant.

4 juil G W MORGAN, shériff

Charles Byrne contre Michel Harley.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, mardi 5 août prochain, à 1 heure après-midi, les esclaves Albert et Harry, saisis dans le procès ci-dessus.

3 juil G W MORGAN, shériff

F. Buisson, curateur des biens de F. Louseau, contre D. & A. K[illegible].

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, mardi 5 août prochain, à 1 heure après-midi, l'esclave Marie Louise, saisie dans la poursuite ci-dessus.

Conditions : Comptant.

3 juillet G W MORGAN, shériff

B. Booth & Co. vs. Chs. J. Gow

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, située à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, de cette ville, mercredi, 30 juillet prochain, à 1 heure après-midi, la propriété décrite dans l'ordre de saisie et de vente, comme il suit, savoir : Un Terrain avec tous les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la rue des Magasin, près de l'encoignure de la rue Suzette, dans l'ilet No 21, faubourg Saulet, ayant 32 pieds de face, sur la rue des Magasins, et 100 pieds de profondeur, mesure américaine, saisi dans le procès ci-dessus. Conditions: comptant.

26 juin G. W. MORGAN, shériff

Dans l'affaire de J. Hall & co. vs. le bateau à vapeur Wanderer, capitaine et les propriétaires; James Perkins vs. Bradish & Culver et le bateau à vapeur Wanderer.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de la cour, à moi adressé, il sera vendu à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, mercredi, 30 juillet courant, à 1 heure p. m., le bateau à vapeur Wanderer et tous ses agrès, apparaux et ameublements, qui ont été saisis dans la cause ci-dessus mentionnée.

Conditions de la vente : $250 comptant et le reste payable à 6 mois, en billet endossé à satisfaction portant hypothèque sur la propriété vendu jusqu'à parfait paiement, pourvu qu'il fasse assurer le dit bateau pour 6 mois depuis la date de la vente et qu'il paie aussi l'assurance du shérif de cette paroisse au bénéfice des poursuivants.

25 juin G. W. MORGAN, shériff

Guy A. Dreux contre Pierre Dupeux.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi 28 de juillet prochain, à 1 heure, la propriété décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir: Deux lots de terre situés sur les derrières de la ville, en face de la rue des Marais, entre Ursulines et le Chemin du Bayou, désignés sous les Nos. 4 et 5, ayant [mesure anglaise] les dimensions suivantes : le lot No. 4, a 30 pieds de face à la rue des Marais, et est borné sur le côté de la rue des Marais, par le lot No. 5, sur la ligne de division, où elle a en profondeur 159 pieds 6 pouces, borné du côté du chemin du Bayou par le lot No. 3, sur la ligne de division où il a une profondeur irrégulière formant dans le fond par une largeur de 16 pieds et demi, sur la ligne qui le divise de la propriété appartenant ci-devant à Jn. Bte. Lareschè et le lot No. 5, a 30 pieds de face à la rue des Marais, joignant le lot No. 7, sur la ligne de division où, près de la rue des Ursulines, il s'étend en profondeur de 168 pieds, plus ou moins, borné au-dessus par le lot No. 4, sur la ligne de division où il a en profondeur 159 pieds 6 pouces.

Conditions : Comptant.

24 juin G. W. MORGAN, shériff

Eau-le-Vie; Vins, Huile, &c.

LA cargaison du navire Ingeborg, capitaine Rome, de Bordeaux, est offerte en vente par les soussignés, à des conditions avantageuses. Elle est composée comme suit :

200 demi pipes Eau de Vie de Cognac, 4e. preuves: 40 do. vieux Cognac;
10 do. fine Champagne Cognac;
50 barriques Vin rouge St. Julien 1825;
50 do. do. St. Estèphe 1828;
30 demi barriques Vin rouge Médoc;
50 tierçons Vin blanc de Sauterne, Grave et Barsac; un bon article;
44 caisses Vin blanc, Haut Sauterne 1825;
100 barils Vinaigre blanc;
20 paniers de Champagne mousseux;
50 caisses Fruits à l'Eau de vie bien assortis, et de qualité supérieure; 1200 paniers Anizette;
100 caisses Liqueurs surfines assorties;
300 Fromages tête de maures; 9 boucauts ficelle;
6 balles Bouchons; 80 sacs do.
80 caisses Vermicelle et macaroni;
48 caisses [illegible] assorties;
29 jarres d'Amandes;
168 paniers Huile double clarifiée;
6 caisses Sardines de Colin;
300 paniers Bouteilles vides;
100 barriques Vin rouge de Montferrand.
1 caisse contenant des articles avec les cartes de la France et des colonies.

CARRIERE & [illegible],
16 juil rue [illegible], No. 11.

VENTES PAR LE MARSHAL

[illegible] Forstall vs. J B Ferrand.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Martin Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le samedi 26 juillet 1834, à 5 heures de l'après-midi, à l'encoignure des rues Grands Hommes et Français, le contenu d'un cabaret, saisi dans cette affaire. Conditions : comptant.

16 juil B BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. M. Blache, juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le mardi, 29 juillet 1834, à 5 heures de l'après-midi, à la place d'armes, un comptoir et des étagères, saisis dans l'affaire de J. C. Davis.

18 juil B. BEAUREGARD, marshal

A. A. Suarez vs. T. Perrin et O. Nadaud.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. C. M. Shaumburgh, juge conseiller de la cour de cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente publique, le mardi 29 juillet, à 5 heures P. M., à la place d'armes, 1 baril de whiskey, 5 barils de liqueur, &c. &c.—Saisis dans cette affaire. Conditions, comptant.

18 juillet B. BEAUREGARD, marshal.

Charles A. Jacobs vs. Peter Ogier.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique le lundi, 4 août 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, le nègre nommé Abraham, saisi dans cette affaire.

Ceci étant la seconde et dernière criée, il sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur, à un crédit de 12 mois, avec un intérêt de 5 pour cent par an, du jour de la vente ; l'acheteur devra donner un billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement, conformément à l'acte qui amende les divers actes qui organisent les cours de cet Etat et pour d'autres objets.

18 juil B. BEAUREGARD, marshal

Rous & Hassam vs. la goelette Martha, le capitaine et propriétaires.

EN vertu d'un ordre de fieri fatias à moi adressé par l'hon: M Blache, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le mardi 13 août 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues Chartres & St. Louis,

La goelette **MARTHA**; ses agrès et apparaux, amarée en face de la rue St. Louis, saisie dans cette affaire. Conditions : comptant.

11 juil B. BEAUREGARD, marshal

Madame Otero vs. Joseph h. c. l.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le vendredi 24 juillet, 1834, à 5 heures de l'après-midi, en face de la place d'Armes, divers meubles, saisis dans cette affaire.

Conditions : comptant.

11 juil B. BEAUREGARD, marshal

L. Fouchereve. Madame M[illegible]gan.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le vendredi, 24 juillet 1834, à 5 heures P. M., en face de la place d'armes, divers meubles, saisis dans cette affaire.

Conditions : Comptant.

11 juil B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le lundi, 4 août 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, la négresse nommée Daltie, saisie dans l'affaire de Hypolite. Conditions : comptant.

30 juin B. BEAUREGARD, marshal

P. Depass contre le capitaine Tribou, la goelette Manilla et propriétaires.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Galien Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le lundi, 28 juillet 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis,

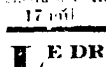

La goelette **MANILLA**; ses agrès et apparaux, maintenant amarée en face de la Douane, saisie dans cette affaire. Conditions : comptant.

27 juin B. BEAUREGARD, marshal

Louvergne agent de [illegible] vs. Mlle. Louise.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. A. Louisville, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le lundi, 28 juillet 1834, à 5 heures de l'après midi, divers meubles, saisis dans cette affaire. Conditions: comptant.

17 juil B. BEAUREGARD marshal

LE DR. J. P. C. MAHON, ayant donné sa démission dans l'armée des Etats-Unis, offre ses services qu'il peut rendre dans sa profession aux habitants et aux citoyens de la Nouvelle-Orléans et ses voisinage. Son bureau est à l'encoignure des rues Royale et de la Douane, au-dessus de la pharmacie de M. Dumilliard. 21 mai—3m

MAGASINS DE

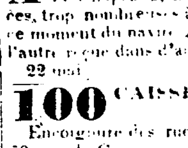

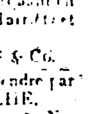

CHAPEAUX, DE BOTTES ET DE SOULIERS.
A l'Enseigne des deux Potter d'Or,
Nos. [illegible], rue de la Levée.

A VENDRE à bon marché, un assortiment général de Chapeaux, Bottes et Souliers de toutes espèces, trop nombreuses à spécifier, une partie débarquée en ce moment du navire Helen Mar, et du brick Harriet et l'autre reçue dans d'autres arrivages, par

22 mai Wm. HOLMES & Co.

100 CAISSES de Pétards chinois, à vendre par J. E. LOREILHE,
Encoignure des rues Royale et Douane, et aussi au No. 59, rue du Camp. 19 juin

PRE. LAFAYE, syndic de la faillite de MM Castel et Devaux marchands, encoignure Royale et St. Philippe, prie tous ceux qui doivent à cette faillite de venir régler leurs comptes sans délai, rue Royale, No. 147, afin d'éviter les poursuites qui seront dirigées contre eux s'ils négligent de payer ou régler à l'amiable.

12 juin PRE. LAFAYE.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Bolivar, un assortiment de marchandises en sa partie, qu'il offre à vendre à son magasin, encoignure Toulouse et Chartres.

100 barils Truffes pures; 20 Fromages Roquefort;
3 do. Parmeson; 50 do. Pâte grasse; do. Gruyère; do. d'Hollande; do. de Neufchâtel;
60 livres Saucissons d'Arles;
53 do. do. de Bologne; 333 do. do. de Lyon;
35 corbeilles Pruneaux de Tours;
25 do. Foies tapés;
250 pots Moutarde de Maille assortie;
2 barils Vinaigre à l'Estragon;
Vermicelle, Macaroni, Semouille Grines [pâte,] 1ère. qualité;
20 douz. Sirop de Groseilles, }
40 do. Cerises à l'eau de vie, } par Gueland frères
64 do. Liqueurs surfines as. }
40 do. Absinthe Suisse et Kirsh de la forêt noire;
Antérieurement en magasin.
Eau de Vie de Cognac, }
Rum de la Jamaique, } Vieux.
Genièvre de Hollande, }
Vin Haut Brion la Mission; do. St. Julien;
Do. Médoc; do. Pauillac, en caisses;
Fruits conservés par Colin;
Do. cristalisés; do. à l'Eau de V[illegible]
Do. en confitures de la Havane; do. en vinaigre;
Salaisons assorties, Olives, Olives farcies;
Gelée et pâte de Gouyave; Anisette de Bordeaux;
Guignolet d'Angers, do. de Colin; Chocolat de santé
Nougat et divers autres objets le tout garanti être de première qualité.

9 juin J P DESBOIS

E. J. FORSTALL & Co., ont reçu par le navire Bolivar, du Hâvre, les marchandises suivantes, choisies exprès pour le marché mexicain, et qu'il offre en vente :

13 balles de mousselines imprimées; 15 do. imprimées,
1 boite de mouchoirs de Foulard;
1 boite de Rubans; 1 do. de Lacets;
15 do. de Bayettes de 5 fils;
250 do. de Gris de ménages;
5 do. de Guingham;
3 do. de Guingham imprimées.

5 juin rue Royale

AUX ENTREPRENEURS.

LE soussigné vient de recevoir sur la Levée, une quantité de Pierres grès pour seuils, linteaux et pour toute sorte d'ouvrages de construction, qu'il a à vendre à des prix raisonnables.

Il a également fait un arrangement avec le propriétaire une carrière qui a un grand établissement à vapeur pour scier les pierres. On doit lui délivrer les pierres sous un mois d'ordre; ce qui le mettra à même d'avoir constamment à vendre une grande quantité de toutes espèces de pierres de construction. Pour voir les échantillons des pierres et de leur exécution, s'adresser à son établissement rue Royale, No. 292. S. LENKINS,

N. B. Il place les grilles et les dessus de cheminée, construit les tombes et grave les inscriptions, le tout exécuté avec goût. 25 jan—

OLD PENNSYLVANIA PORTER-HOUSE.—No. 12, rue Dumaine, entre Levée et Condé.

N. BAGNAL tient constamment à son établissement un assortiment de Bière, petite Bière et Cidre de New-York de première qualité, qu'il offre à vendre à bon marché,

Bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents bouchons à vendre a bon marché. 23 juil—a

CARGAISON du navire Asiatique, capitaine Brant, venant de Marseille, à vendre par le soussigné :

559 barriques Vin rouge, Margeux, Ponset, Fabre;
100 barils Vin imitation Madère;
300 caisses Vin Muscat;
679 paniers Huile d'Olive, bouteilles de 24 onces;
125 caisses Salaisons assorties: 500 Chaines Aulx;
9 Jarres de 8 barils contenant des Noix;
[illegible] paniers Bouteilles vides:
100 caisses Liqueurs assorties.

E. L. BERNARD,
11 j rue Royale, No. 107